

ATTESTATION DE COTISATION 2023

Vos références : A/20/20011

ENTREPRISES ADHÉRENTES :

CHRONO 2 B AUTO-ECOLE

5 rue Gabriel Péri

20200 BASTIA

CHRONO 2B

1187 avenue de Borgo Bat E4 Résidence Revinco

20290 BORGO

ORGANISME BÉNÉFICIAIRE :

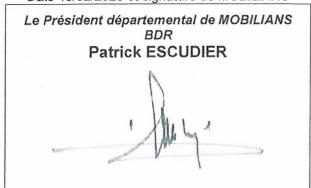
MOBILIANS CORSE

Le Mercure A

565 Rue Marcellin Berthelot 13290 AIX-EN-PROVENCE

Somme versée au titre de l'adhésion 2023 : 630,00€ Chèque n° 7920582 CREDIT AGRICOLE

Date 16/02/2023 et signature de MOBILIANS



Date et signature (cachet) de l'adhérent

16/2/2023

AUTO-ÉCOLE CHRONO 2B

5. rue G. Peri 20200 BASTIA Tel: 04 95 31 75 00

Rce Revinco.Bât E4 20290 BORGO Tel: 04 95 36 09 62

4gr : E0202B00370

Tel: 04 95 36 09 62 Agr: E0202B00050

Siret: 414 991 240 00022

NOTA : La prise d'effet du rattachement aux services du médiateur de Mobilians correspond à la date de souscription de votre adhésion à Mobilians et est valable tant que vous adhérez à Mobilians.

En cas de renouvellement de votre adhésion à Mobilians l'année suivante, cette couverture sera effective dès le 1er janvier, sous réserve que votre adhésion soit perouvelle de la la janvier sous réserve que votre adhésion soit perouvelle de la la janvier sous réserve que votre adhésion à l'encouver de la la janvier sous services du médiateur prendra effet su jour du renouvellement de votre adhésion à Mobilians.

Pour rappels de compétence du médiateurs apprécie à da date de saisine de se dernier par le consommateur.